

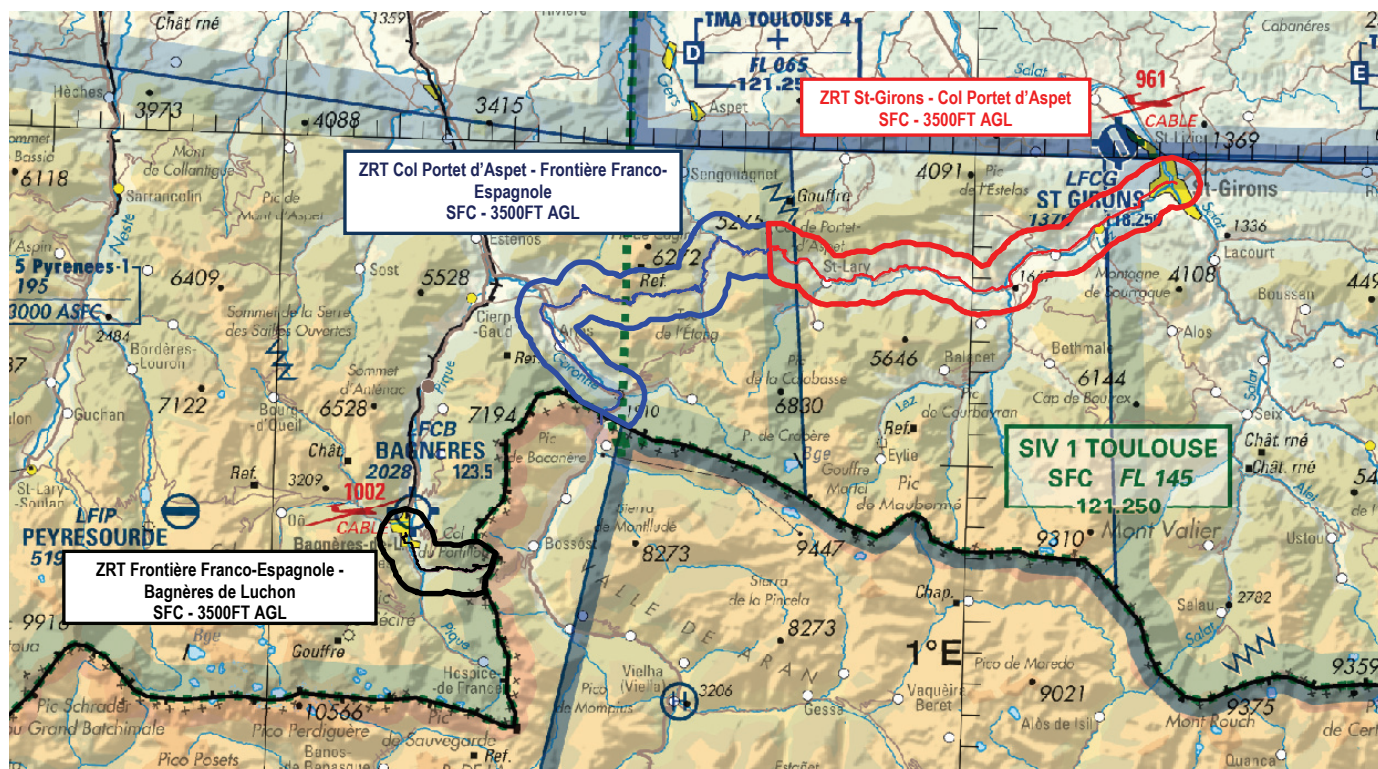
Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) en FIR Bordeaux LFBB pour la 16ème étape du Tour de France cycliste 2018 (étape Carcassonne – Bagnères de Luchon)

En vigueur : Mardi 24 juillet 2018

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : St Giron Antichan LFCG, Bagnères de Luchon LFCB

ACTIVITÉ

Hélicoptères du dispositif aérien assurant la retransmission de l'étape Carcassonne-Bagnères de Luchon



Extrait de la carte IGN au 1 : 500 000 OACI édition 2018

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT St-Girons - Col Portet d'Aspet : 1240-1400
ZRT Col Portet d'Aspet - Frontière Franco-Espagnole : 1330-1540
ZRT Frontière Franco-Espagnole - Bagnères de Luchon : 1330-1540

INFORMATION DES USAGERS

Pyrénées INFO : 126.525 MHz
Toulouse INFO : 121.250 MHz

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG VFR et CAM :

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France
- les aéronefs d'Etat en mission de sûreté aérienne
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement des ZRT

CAG IFR :

Sur autorisation et selon les instructions de l'organisme rendant les services de la circulation aérienne.

SERVICES RENDUS

Les services rendus par les organismes habituels aux aéronefs autorisés à pénétrer dans ces ZRT sont ceux liés aux classes des espaces aériens avec lesquels ces zones coexistent.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

0.75 NM de part et d'autre du parcours de la 16ème étape du Tour De France 2018, sur le territoire français, entre St-Girons et Bagnères de Luchon

ZRT St-Girons - Col Portet d'Aspet	ZRT Col Portet d'Aspet - Frontière Franco-Espagnole	ZRT Frontière Franco-Espagnole - Bagnères de Luchon
St-Girons 42°59'05"N, 001°08'50"E D618	Col Portet d'Aspet 42°56'41"N, 000°51'14"E D618	Frontière Franco-Espagnole 42°46'06"N, 000°39'37"E D618A
Col Portet d'Aspet 42°56'41"N, 000°51'14"E	Carrefour D618 D85 42°56'55"N, 000°48'59"E D85	Bagnères de Luchon 42°47'17"N, 000°35'50"E
	Carrefour D85 D44 42°55'16"N, 000°48'17"E D44	
	Carrefour D44 N125 42°54'44"N, 000°41'30"E N125	
	Frontière Franco-Espagnole 42°50'57"N, 000°44'09"E	

Limites verticales :

SFC - 3500FT AGL

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.